



JANVIER 2004

GILHAC ET BRUZAC

BULLETIN MUNICIPAL

- > Un peu d'histoire (archives communales)
- > Vie communale
- > Les travaux
- > Informations
- > Fait divers et
Etat civil

NUMERO 1

LE MOT DU MAIRE

Cette année 2003, n'a pas été marquée par des réalisations très visibles au niveau communal: la réfection du toit de la mairie, la restauration du poids public de Rotisson...

L'équipe communale n'a pourtant pas manqué de travail.

Les travaux de la carte communale mise en chantier en 2002, se sont poursuivis au cours de l'année qui s'est achevée.

En 2004, au cours de réunions publiques, vous serez associés à ces travaux.

La réalisation de ce document d'urbanisme décidée par le Conseil Municipal se veut un moyen pour développer notre urbanisation, mais aussi, et peut-être surtout, un outil pour protéger notre cadre de vie, notre environnement.

C'est une tâche passionnante qui nous a conduits à "rêver" notre commune et à l'imaginer au cours des décennies futures. Peut-être viendrez-vous partager nos satisfactions, nos inquiétudes...et donner votre point de vue.

Profitant de la parution de ce bulletin, l'équipe municipale et moi-même vous adressons nos meilleurs voeux pour l'année 2004.

Bonne année à tous

Le quartier
de l'Ardeche.

l'arrondissement
de Grivas

Commune de
Gilhac et Bruzac



Travaux civils.

Devis estimatif des
travaux à faire pour la construction d'un temple protestant dans
la commune de Gilhac et Bruzac, au quartier de Bruzac

Exposé des motifs.

La population protestante de la commune de Gilhac et Bruzac dont le nombre est d'environ 650, obligée de se réunir en plein air, desirait depuis longtemps pouvoir y mettre un terme par la construction d'un ou plusieurs temples, mais les ressources dont on pouvait disposer n'avaient jamais permis la réalisation de ce projet.

Les souscriptions ont été ouvertes et tous, dans les limites de leur force ont répondu à cet appel, pour cette commune d'une très grande étendue, dont le sol est très accidenté, les hameaux en très grand nombre et par conséquent petits, et pour la plupart dépourvus de voies de communication, la construction d'un seul temple n'eût point été suffisante (voir le rapport de M^{le} le Maire)

Il nous avons dû en conséquence chercher à concilier tous les intérêts en les plaçant, l'un à Bruzac, l'autre à Girbaud, et dresser pour chacun d'eux un projet séparé.

Exécution des travaux.

Le temple à construire aura 15 mètres de longueur sur sept mètres de largeur dans œuvre, et sept mètres soixante cinq centimètres de hauteur sous de plafond.

La porte d'entrée ouvrira au Midi, on y arrivera au moyen de deux marches. Le temple sera éclairé et aéré au moyen de six vitres placées telles qu'elles sont indiquées sur les dessins ci-joint.

Les murs des fondations auront 0^m90 centimètres d'épaisseur sur 0^m70 centimètres de hauteur en moyenne ceux en élévation auront 0^m70 centimètres d'épaisseur.

La maçonnerie sera faite en mortier de chaux grasse provenant des fours de Charrires, et maillonnée de quantités extraites dans les carrières avoisinant les travaux. Le sable sera pris dans la carrière de Palmyre.

Honoraires de l'architecte à raison de 1% 350.82
Total 7.016,33

Total 7.367,15
à valoir pour cas imprévus 632,85

Montant général de la dépense 8000,00

Le présent devis s'élevant à la somme de huit mille francs.

Dressé par l'architecte soussigné.
Gilhac le 20 9^{bre} 1862

Lu par le Maire
H. Gilhac et Brugac le 27 octobre 1862

M. Camp

Approuvé:
Pris en le 26 9^{bre} 1862
P^r le Préfet en charge,
Le secrétaire général,
Garon



VIE COMMUNALE

LA CARTE COMMUNALE

Qu'est-ce-qu'une carte communale?

Une carte communale est un document d'urbanisme qui définit les règles de constructibilité dans une commune. Elle peut être révisée sur décision du Conseil Municipal. En général, elle reste en application durant plusieurs années.

Pourquoi une carte communale à Gilhac?

En l'absence de Plan d'Occupation des Sols ou de Plan Local d'Urbanisme, il est fait application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui ne permet les constructions nouvelles qu'en continuité des zones déjà urbanisées, c'est à dire des hameaux. Or à Gilhac, il n'existe quasiment pas de hameaux, puisqu'un hameau, c'est au moins deux maisons groupées.

De plus, la "loi montagne" qui protège l'agriculture renforce les dispositions du RNU.

Or, en 2002, 7 Certificats d'Urbanisme ont été déposés. C'était trop pour que le Préfet accepte de les signer, en faisant dérogation. (voir le bulletin n°0)

Les Services de l'Etat ont donc orientés la municipalité vers l'élaboration d'une carte communale qui fixerait les règles de l'urbanisme en définissant des parcelles ou zones constructibles.

Le Conseil Municipal a accepté cette mise en chantier poussé par le souci de faire aboutir les Certificats d'Urbanisme en panne, mais aussi, par la volonté de favoriser une certaine constructibilité, contrôlée et maîtrisée.

Il a affirmé, clairement et fermement, vouloir privilégier un habitat éclaté et diffus, qui fait le caractère et l'originalité de la commune. Il a estimé que ce type d'habitat garantit à tous ceux qui habitent déjà, - de longue date ou par choix récent- et à tous ceux qui habiteront plus tard une qualité de vie à préserver ou à trouver.

Les travaux pour l'élaboration de ce document d'urbanisme sont menés conjointement par le Conseil Municipal, un Bureau d'Etudes spécialisé et une personne de l'Equipement.

A ce jour, les zones de constructibilité ne sont pas définitivement arrêtées.

En parallèle, des travaux conduisant à la mise au point d'un Schéma Général d'Assainissement vont être conduits. En effet, toute construction nouvelle suppose un assainissement individuel. Divers critères doivent être pris en compte: perméabilité, pente, limite de propriété... Le Schéma Général d'Assainissement (ou carte de l'assainissement) aura évidemment une influence sur le choix des parcelles à retenir.

En temps opportun, une réunion publique sera organisée en mairie. Si nécessaire, d'autres réunions pourront être organisées.

Affaire à suivre...

A PROPOS DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Les travaux conduisant à l'élaboration de ce document vont débiter par un état des lieux. Ainsi, tous les habitants de la commune vont prochainement être destinataires en provenance du Bureau d'Etudes "Rhône Cévennes Ingénierie", d'un questionnaire destiné à faire l'inventaire des divers assainissements en place.

Réservez-lui le meilleur accueil et renseignez-le sans crainte et sans arrière pensée.

NOS TRAVAUX

LE PROJET "AUBINAS"

Ce projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école d'Aubinas consistera en la création de deux logements dans l'ancienne salle de classe ainsi que l'agrandissement et la réhabilitation du logement de fonction, actuellement occupé.

L'architecte, -M. BALSAN - affine le projet et devrait être en mesure de consulter les entreprises dès le début 2004, pour un démarrage des travaux,... aussi rapide que possible.

Ce projet, lorsqu'il sera mené à son terme, devrait participer à la revitalisation de ce quartier, lequel en a bien besoin.

TRAVAUX VOIRIE

Au titre des gros travaux, le Conseil Municipal a décidé de faire goudronner la partie restante du chemin dit "de Bruzac" (400m.), ainsi que le tronçon restant pour atteindre le hameau Clavel, sur le chemin dit "de Rotisson". Il sera procédé également à la réfection de deux tronçons de 50m. sur le chemin reliant la Mairie au RD 21.

LE POIDS PUBLIC

Il a enfin fait peau neuve. Un plateau neuf a été installé, le local a été muni d'une porte neuve fermant à clé.

Alors qu'alentours beaucoup de poids publics ont été supprimés au nom de la non rentabilité, le Conseil Municipal s'était prononcé pour le maintien et la restauration du poids public de Rotisson. Cette décision avait été dictée par l'utilité de ce poids public pour les habitants de Gilhac.

La commune a consenti un effort; en contrepartie, il est naturel de demander aux utilisateurs de respecter cet outil, de veiller avec le responsable (M. DUGUA) à ce que le local reste bien fermé.

INFORMATIONS

ORDURES MENAGERES

A compter de ce début d'année, les ordures ménagères ne sont plus collectées par la Société COVED de Montélimar, mais par le SITVOM de La Voulte. Les points de collecte sont maintenus, avec une collecte par semaine de septembre à juin et deux collectes hebdomadaires au cours des deux mois d'été.

De plus, le contrat signé avec le SITVOM permet l'accès à la déchetterie de La Voulte pour le dépôt des objets encombrants.

La participation des usagers/habitants de Gilhac sera établie et perçue par le Centre des Impôts; les critères retenus pour le calcul de la taxe seront: la surface habitable, les éléments de confort... aussi certains d'entre nous verront, peut-être, leur taxe diminuer, pendant que d'autres la verront augmenter. Pour réduire au maximum les mauvaises surprises, la commune réduira, en 2004, le montant global à répartir entre les usagers que nous sommes.

Pour information: En 2003, la commune prenait à sa charge la moitié du coût réel de la collecte et du traitement.

DEBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage autour des maisons a été rendu obligatoire. Il vaut mieux y penser avant l'été.

Pourquoi débroussailler? Pour protéger les personnes et les biens .

Où débroussailler? Aux abords des maisons et des installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété.

Attention: dès l'été 2004, la protection civile pourra organiser des contrôles.

Des livrets explicatifs sont disponibles en mairie. N'hésitez pas à venir en prendre un exemplaire.

CIMETIERES FAMILIAUX

Depuis plusieurs années, préalablement à toute inhumation, les cimetières familiaux doivent faire l'objet d'un agrément délivré par l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Ardèche.

Cette procédure ne remet nullement en cause l'existence des cimetières familiaux. Il n'est nullement fait application de règles strictes qui viseraient à interdire les inhumations dans certains cimetières. Il s'agit plutôt de conseils, voire de prescriptions.

L'agrément, ou avis favorable, a une validité de cinq ans. Au delà des cinq ans, à condition que l'environnement général ne soit pas considérablement modifié (*création de plans d'eau, urbanisation...*) l'agrément peut être reconduit sur simple demande écrite.

Plusieurs familles de la commune ont déjà fait cette démarche.

En l'absence de rapport et d'avis favorable aucun permis d'inhumer ne peut plus être délivré.

Coordonnées de l'hydrogéologue: M. NAUD Georges Les Charnives 07210 ALISSAS Tel 04 75 65 19 03.

Coût de l'opération: de 180 à 250 €

INSTALLATION DE CLOTURE EN BORDURE DE VOIE COMMUNALE

Il a parfois été constaté que les clôtures de propriété installées "trop" en bordure des voies communales généraient de la gêne pour le déneigement ou pour l'entretien, et parfois même pour la circulation.

Il est rappelé que toute clôture devrait être installée à 3, 50 m de l'axe médian du chemin.

En tout état de cause, avant toute installation de clôture en bordure d'une voie communale, il est conseillé d'informer la mairie; une commission se rendra sur place et un accord sera trouvé avec le demandeur.

APPOSITION D'UNE PLAQUE/SOUVENIR A LA SALLE DE GIRBAUD

Le Conseil Municipal a décidé l'apposition, sur le mur de la salle de Girbaud, d'une plaque/souvenir en la mémoire de René BOIS, figure bien connue de notre commune et qui a longtemps fait partie de l'équipe municipale.

Cette petite cérémonie se déroulera le samedi 7 février 2004, à partir de 11 heures. Elle se clôturera par un apéritif.

Vous y êtes tous cordialement invités.

FAIT DIVERS

Notre mairie a été cambriolée le 8 mai 2003. Outre les dégâts faits aux portes et fenêtre, les cambrioleurs ont dérobé l'ensemble du matériel informatique, le photocopieur et plusieurs cachets officiels.

Tout ce matériel a du être renouvelé. L'assurance est intervenue pour 40 % environ.

SOUVENIR

Nous avons une pensée émue pour notre ami Marcel BOUVIER, conseiller municipal en exercice, décédé le 6 janvier 2004. Nous renouvelons nos condoléances à Madame BOUVIER.

MARIAGES décembre 2002 et année 2003

Florence BLACHE et Frédéric DUCROS
Agnès DUCROS et Jean-François POURRET
Elodie POLOSSE et Alain CANEL

NAISSANCES

Lise DUCROS au foyer de Florence et Frédéric DUCROS
Chloé DUCROS au foyer de Brigitte et Didier DUCROS
Thomas MAHUL au foyer Dominique BROTTTE et Yves MAHUL

DECES

Marcel BOUVIER, conseiller municipal en exercice.

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le maire: le vendredi de 17 à 19 h
L'adjoint: le mardi de 15 à 18 h
La secrétaire: mardi de 15 à 18 h
jeudi de 15 à 18 h
vendredi de 16 à 19 h

INVITATION

Le 7 février 2004, à 11 h
le Conseil Municipal inaugurerà à Girbaud
l'apposition d'une plaque/souvenir
en mémoire de René BOIS.

Cette petite cérémonie se terminera par un apéritif.
Vous y êtes cordialement invité(s)